

Prise de position sur les comptes communaux 2023

Monsieur le Président du Conseil de Ville,

Mesdames et Messieurs,

Le présent rapport est établi sur la base des documents suivants :

- le rapport du Conseil communal sur les comptes communaux de l'exercice 2023 ;
- le rapport du réviseur des comptes et le rapport détaillé, établis le 30 avril 2024 par FIDAG Jura SA ;

La Commission a en outre reçu M. Damien Chappuis, maire ; M. Jean Froidevaux, caissier communal ainsi que Mme Aude Saunier, réviseuse responsable chez FIDAG SA. Nous remercions ces personnes pour les informations qu'elles nous ont transmises.

1. Aperçu des comptes et observations générales

Les comptes 2023 de la Municipalité de Delémont présentent un déficit global de CHF 917'826. Le compte général présente quant à lui un déficit de CHF 2'174'361 après un prélèvement de CHF 650'000 sur la réserve de politique budgétaire qui est dorénavant épuisée. Les résultats comparatifs avec le budget et les chiffres de l'exercice précédent sont les suivants :

Fonction	Service	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
900	Résultat du compte général	-2'174'362	-1'268'310	-3'253'494
710	Approvisionnement en eau	425'491	-361'200	935'974
871	Electricité	-335'077	-418'700	-204'053
872	Gaz	-132'729	-223'000	-647'993
879	Production de chaleur	-11'188	-68'500	11'448
	Total Services industriels	-53'503	-1'071'400	95'375
1401	Cadastre	-72'608	-75'000	15'465
1503	SIS	26'584	26'320	106'773
720	Assainissement des eaux	956'401	694'200	1'423'127
730	Gestion des déchets	126'658	-109'400	253'371
741	Corrections des eaux de surface	326'171	228'000	348'186
	Autres services communaux	1'310'038	711'480	2'115'990
	Total financement spéciaux	1'256'535	-359'920	2'211'365
90	Résultat du compte global	-917'827	-1'628'230	-1'042'129

Postes de travail au 31 décembre	2023	2022	2021
Employé-e-s (EPT)	180.59	183.59	178.74

Au 31 décembre 2023, le découvert au bilan est de CHF 4'795'601. Afin de satisfaire aux exigences du décret sur l'administration financière des communes, ce montant devra être résorbé au 31.12.2027, soit dans 4 ans, et nécessitera la réalisation d'un bénéfice annuel moyen de CHF 1,2 millions.

Le Conseil communal a communiqué des informations sur les principales variations par rapport au budget et aux comptes de l'exercice précédent aux pages 3 à 6 du rapport sur les comptes communaux 2023, tout en relevant que les charges qui sont de sa compétence sont globalement maîtrisées.

Nous relevons, en référence au tableau récapitulatif des résultats ci-dessus, que les Services industriels présentent globalement un résultat meilleur que le budget, tout en étant inférieurs à ceux de l'exercice précédent. Le service Gaz a pu réduire sa perte de manière significative par rapport au budget et à l'exercice précédent.

De manière générale, la CGVC constate que certains services de l'administration communale ont moins dépensé que ce qui leur est attribué lors du budget, en particulier dans les domaines sociaux (p. ex. sacs poubelle pour les familles ou aides aux chômeuses et chômeurs).

Les autres services communaux présentent globalement un résultat meilleur que le budget mais inférieur à l'exercice précédent. La principale diminution provient de l'assainissement des eaux qui enregistre une diminution de son bénéfice de CHF 0.5 millions en raison de l'augmentation de la contribution au SEDE.

Le déficit réalisé par la commune en 2023 est essentiellement dû aux raisons suivantes :

- la répartition des charges dans le domaine de l'action sociale (contribution cantonale largement inférieure aux attentes) ;
- les prévisions des montants concernant les impôts des personnes morales qui ont été surestimées (rattrapage de versements au Canton plus importants que prévus).

2. Transactions exceptionnelles

Le Conseil communal, en accord avec le Délégué aux affaires communales, a procédé à des réévaluations de la valeur vénale d'immeubles du patrimoine financier dans la mesure suivante :

Objet	CHF
Feuillet 841 rue des Têxérans	-321'096.60
Feuillet 7383 rue M.-Oppenheim	2'246'690.00
Complexe Emile-Boéchat (ex-SAFED)	0.00
Total selon rubrique 9630.44432.00 (bonus)	1'925'593.40

Ces opérations purement comptables ont un caractère exceptionnel. **Elles influencent positivement le résultat du compte général pour le montant susmentionné sans toutefois en améliorer la trésorerie.**

Le Conseil communal a renoncé pour l'instant à procéder à une correction de valeur sur le Complexe Emile-Boéchat. La valeur comptable de cet objet est supérieure à sa valeur officielle et à sa valeur vénale, mais ces chiffres se basent sur l'utilisation actuelle du site et ne tiennent pas compte des possibilités futures.

3. Commentaires concernant certaines rubriques

Après analyse des comptes 2023 qui nous ont été présentés, notre Commission a identifié une cinquantaine de rubriques budgétaires nécessitant des explications de la part des différents services concernés. Les informations qui nous ont été données appellent les commentaires suivants :

3.1 Clair-Logis

La contribution en faveur de Clair-Logis mentionnée sous la rubrique 5343.36121.25 est de CHF 508'757. Ce montant est à considérer comme solde de tout compte dans le cadre de la reprise de l'activité par Tertianum.

3.2 Taxe des digues vs taxe immobilière

La taxe des digues et la taxe immobilière sont toutes les deux prélevées sur la base de la valeur officielle des immeubles. Les taux de perception et les montants des recettes sont indiqués ci-dessous.

No compte	Intitulé	Comptes 2023	Taux
7410.42400.10	Redevances d'utilisation digues	-855'203	0.38 0/00
9102.40210.00	Impôts fonciers	-2'972'235	1.30 0/00
Total général		-3'827'438	

Le financement spécial Gestion des eaux de surfaces, alimenté par la taxe des digues, présente au cours des deux derniers exercices des excédents de recettes supérieurs à CHF 300'000. Le fond est alimenté à hauteur de CHF 463'000. Nous estimons que la perception de cette taxe pourrait être réduite de 0.10 en faveur de la taxe immobilière. Cette solution permettrait d'améliorer le résultat du Compte général de CHF 225'000 et ne mettrait pas en péril le financement spécial.

4. Autofinancement et investissements

La situation financière préoccupante de notre Ville est fortement influencée par un autofinancement insuffisant alors que des projets d'investissements décidés au cours de la législature précédente sont en cours de réalisation et nécessitent des besoins de financement importants.

Le calcul de l'autofinancement tel que ressortant au point 4.4. du rapport sur les comptes communaux s'établit à CHF 4'493'827 et est déterminé conformément aux principes MCH2. Ce chiffre ne tient cependant pas compte des réévaluations d'immeubles du patrimoine financier décrits au point 2 ci-dessus. Afin de tenir compte de la réalité financière de notre Ville, ces opérations non-monétaires sont comprises dans les tableaux ci-dessous.

La première version des comptes faisait état d'un autofinancement de CHF 3,8 millions. Suite à un questionnement de la CGVC, le degré d'autofinancement a été ajusté à CHF 4,5 millions par le Service financier.

4.1 Données historiques

Nous présentons ci-dessous l'évolution de l'autofinancement et des investissements depuis l'introduction de MCH2 en 2020.

Nature		Comptes 2023	Comptes 2022	Comptes 2021	Comptes 2020	Total 2020-2023
90	Résultats	-917'827	-1'042'129	3'551'527	2'089'673	3'681'244
33	Amortissements du PA	6'377'739	5'967'645	5'626'925	5'119'063	23'091'371
36	Amortissements subventions	603'909				603'909
44	Revalorisation du PF	-1'925'593				-1'925'593
45	Prélèvements sur les FS	-316'085	-33'918	-34'398	-41'211	-425'612
48	Prélèvements sur les CP	-1'253'909	-2'500'000	-1'310'000	-1'100'000	-6'163'909
	Autofinancement	2'568'234	2'391'598	7'834'053	6'067'524	18'861'410
5	Dépenses d'investissements	-14'731'209	-12'017'309	-13'702'598	-17'936'435	-58'387'550
6	Recettes d'investissements	3'529'629	1'458'029	1'561'027	2'919'561	9'468'247
	Investissements nets	-11'201'580	-10'559'280	-12'141'571	-15'016'873	-48'919'304
	Insuff. d'autofinancement	-8'633'346	-8'167'681	-4'307'518	-8'949'349	-30'057'893
	Degré d'autofinancement	22.9%	22.6%	64.5%	40.4%	38.6%
	Achat SAFED		-12'048'728			-12'048'728

L'insuffisance d'autofinancement de CHF 30 millions ainsi que l'acquisition du complexe SAFED, soit un total de 42 millions, expliquent en grande partie l'augmentation de l'endettement net de CHF 48 millions entre le 31.12.2019 et le 31.12.2023. L'autofinancement est le facteur principal pour permettre la conduite de la politique publique. Le degré d'autofinancement moyen devrait être de 100% sur le long terme afin d'éviter une

augmentation non maîtrisée de la dette. Des degrés plus faibles sont supportables ponctuellement lors de la réalisation de projets importants, mais devraient être compensés par la suite.

Pour Delémont, cette tendance n'est pas nouvelle. Au cours de la dernière législature, seule l'année 2019 a présenté un excédent d'autofinancement de CHF 451'000, largement insuffisant pour compenser les projets décidés et qui pèsent maintenant sur nos résultats.

4.2 Distinction entre Compte général et Financements spéciaux

Nous présentons ci-dessous un tableau qui présente l'autofinancement en fonction de 3 sources différentes, soit le Compte général, les Services industriels et les Autres services autofinancés.

Nature	Compte général	SID	Autres services	Total 2023	Compte général	SID	Autres services	Total 2022
90 Résultats	-2'174'362	-53'503	1'310'038	-917'827	-3'253'494	95'375	2'115'990	-1'042'129
33 Amortissements du PA	3'920'342	2'059'068	398'329	6'377'739	3'898'774	1'685'939	382'932	5'967'645
36 Amor. subventions			603'909	603'909				0
44 Revalorisation du PF	-1'925'593			-1'925'593				0
45 Prélèvements sur les FS	-316'085			-316'085	-33'918			-33'918
48 Prélèvements sur les CP	-650'000		-603'909	-1'253'909	-2'500'000			-2'500'000
Autofinancement	-1'145'698	2'005'565	1'708'367	2'568'234	-1'888'638	1'781'314	2'498'922	2'391'598
5 Dépenses d'investissements	-4'575'918	-6'644'963	-3'510'328	-14'731'209	-5'551'087	-2'975'058	-3'491'164	-12'017'309
6 Recettes d'investissements	825'788	281'465	2'422'377	3'529'629	491'523	830'831	135'675	1'458'029
Investissements nets	-3'750'130	-6'363'498	-1'087'952	-11'201'580	-5'059'563	-2'144'228	-3'355'489	-10'559'280
Insuffisance d'autofinancement	-4'895'828	-4'357'933	620'415	-8'633'346	-6'948'201	-362'913	-856'567	-8'167'681
Degré d'autofinancement	-30.6%	31.5%	157.0%	22.9%	-37.3%	83.1%	74.5%	22.6%

Force est de constater que le Compte général présente un **autofinancement négatif** pour la 2^e année consécutive, ce qui signifie que le ménage communal ne peut non seulement pas financer ses investissements, mais qu'il doit compter sur la solidarité des Financements spéciaux pour pouvoir payer ses charges courantes.

Les Services industriels, bien que pénalisés par les conséquences de la crise énergétique, ont été en mesure de maintenir un autofinancement dans la ligne des années précédentes, En revanche, ces derniers doivent faire face à une augmentation importante du volume des investissements, notamment pour des installations de production photovoltaïque et de chauffage.

De manière générale, la CGVC tient à souligner la bonne tenue des comptes SID et leur bonne santé financière.

Les Autres services communaux sont quant à eux en mesure de réaliser un degré d'autofinancement proche de 100% entre 2022 et 2023.

4.3 Perspectives

La planification des investissements qui nous a été présentée dans le cadre du budget 2024, en page 27-32 du rapport sur le budget, prévoit des investissements pour la période 2024-2027 pour un total de CHF 53 millions. Parmi ceux-ci, CHF 28 millions ont déjà été votés. Un résumé des dépenses d'investissement planifiées figure ci-dessous. Les chiffres sont présentés en milliers de francs.

Investissements planifiés	2024	2025	2026	2027	Subventions	Total net
Compte général	9'424	8'430	4'450	810	-9'497	13'617
Services autofinancés	9'666	5'915	2'785	915	-4'588	14'693
Total Votés	19'090	14'345	7'235	1'725	-14'085	28'310
Compte général	3'190	3'300	5'250	4'000	-4'975	10'765
Services autofinancés	3'500	4'580	3'300	3'000	0	14'380
Total Non votés	6'690	7'880	8'550	7'000	-4'975	25'145
Total général	25'780	22'225	15'785	8'725	-19'060	53'455

L'objectif financier principal de la Ville de Delémont est de résorber d'ici fin 2027 le découvert au bilan qui se chiffre actuellement à CHF 4.8 millions. Cela implique de réaliser annuellement un bénéfice de CHF 1.2 millions, contre une perte de CHF 2.2 millions en 2023. L'amélioration attendue du résultat de CHF 3.4 millions aura un effet bénéfique sur l'autofinancement global qui passera de CHF 2.6 millions en 2023 à CHF 6 millions par la suite. Si cette moyenne peut être tenue jusqu'à la fin de la législature, l'autofinancement total sera de CHF 24 millions et permettra de financer les projets d'investissement ci-dessus à hauteur de 45%. Le solde de CHF 29 millions devra être financé par un recours à l'emprunt.

Si aucune mesure n'est prise, la dette communale au 31.12.2023 de CHF 160.5 millions (court terme CHF 29.2 millions et long terme CHF 131.3 millions) pourrait ainsi atteindre **CHF 190 millions à fin 2027**.

Ces mesures concernent non seulement le domaine du fonctionnement de l'administration générale, y compris des services communaux, de même que la planification et la priorisation des investissements.

Au-delà des mesures financières à court-terme devant permettre de répondre aux exigences légales, l'amélioration des finances de la Ville préoccupe légitimement la CGVC, qui reste dans l'attente d'un document de planification financière stratégique sur le long terme. De même, une réflexion globale sur la stratégie de la Ville, y compris en matière de planification et de priorisation des investissements, est attendue.

Enfin, au cours de l'étude des comptes 2023, la CGVC a été informée que le Service financier de la Commune ne dispose pas de système de contrôle interne suffisant. Bien que cela n'ait aucun impact sur les comptes et leur très bonne tenue, la CGVC suivra cette problématique dès le prochain exercice comptable.

5. Indicateurs financiers

Les indicateurs financiers sont présentés en annexe 7.6 du rapport sur les comptes 2023. Nous présentons en Annexe 1 un tableau comparatif des indicateurs financiers et leur évolution depuis l'introduction de MCH2. Nous constatons sans surprise que la plupart sont de couleur rouge et qu'ils concernent l'endettement et l'autofinancement.

L'indicateur N° 9 Quotité de la charge d'intérêts, seul indicateur satisfaisant, bénéficie encore des taux d'intérêts favorable. La valeur négative présentée pour l'année 2023 provient de produits financiers dopés par la réévaluation des parcelles du patrimoine financier telles que mentionnées au Chapitre 2 ci-dessus. Cet indicateur est trompeur, car la charge d'intérêts est en augmentation de CHF 720'000 par rapport à l'exercice précédent et le taux d'intérêt moyen poursuit sa progression à 1.6% contre 1.25% pour 2022.

6. Conclusions

La CGVC tient tout d'abord à souligner la bonne tenue des comptes communaux et constate que le rapport de révision ne fait part d'aucune erreur comptable ; par ailleurs, les charges non liées sont maîtrisées par rapport au budget.

En raison de la situation de découvert, le décret concernant l'administration financière des communes oblige la Municipalité à élaborer un plan financier assorti de mesures d'assainissement permettant de résorber le découvert à cinq ans. Ce délai échoit à fin 2027. Notre Commission a été informée des conclusions de l'audit financier et administratif réalisé en 2023 par un mandataire externe. Les recommandations contenues dans ce rapport seront à mettre en place par le Conseil communal. Ces mesures n'auront cependant pas d'effet immédiat sur les finances communales. Partant de ce constat, la CGVC souhaite que certaines mesures soient prises rapidement afin de redresser les comptes communaux dans les meilleurs délais.

La Commission de gestion et de vérification des comptes, bien que consciente de la situation financière difficile de la Ville de Delémont, recommande au Conseil de ville d'accepter les comptes 2023 tels que présentés.

Pour la Commission de gestion et de vérification des comptes :

La présidente
Mme Céline Robert-
Charrue Linder

Le vice-président
M. Christophe Günter




Delémont, le 23 mai 2024

Annexe 1 : Indicateurs financiers

INDICATEURS FINANCIERS (Avec les financements spéciaux)		31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	Objectif	Formule
1	Quotien d'endettement net	304.2%	306.2%	264.6%	265.3%	100%	Dettes nettes / revenus fiscaux
2	Degré d'autofinancement	40.1%	22.6%	64.5%	40.4%	70%-100%	Autofinancement / investissements nets
3	Quotité de la charge d'intérêts	1.3%	0.9%	0.8%	1.1%	1%-2%	Charges nettes d'intérêts / revenus courants
4	Dettes brutes par rapport aux revenus	149.6%	165.0%	145.5%	141.6%	100%-150%	Dettes brutes / revenus courants
5	Quotité d'investissement	11.8%	10.9%	13.2%	16.9%	10%-20%	Investissements bruts / dépenses totales
6	Quotité de la charge financière	7.4%	6.8%	6.5%	6.6%	5%-15%	Service de la dette / revenus courants
7	Dettes nettes par habitant en francs	8'809	8'290	7'748	7'205	1000-3000	Dettes nettes / résidents permanents
8	Capacité d'autofinancement	3.9%	2.4%	8.0%	6.5%	10%-25%	Autofinancement / revenus courants
9	Quotité de la charge des intérêts nets	-2.8%	1.2%	1.2%	1.7%	2%-5%	Charges financières nettes / revenus fiscaux
10	Quotient de l'excédent au bilan	-13.3%	-15.5%	10.1%	9.8%	30%-60%	Fonds propres / impôts directs et péréquation

Légende :

- Bon, peu important
- Moyen, acceptable
- Faible, critique